



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 116022

Texte de la question

Mme Catherine Quéré alerte M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées et la conception universelle. En effet, l'article 14 *bis* de la proposition tendant à l'amélioration du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, a remis en question la loi Handicap du 11 février 2005 en introduisant et en élargissant des dérogations à l'accessibilité du cadre bâti neuf. La mise en accessibilité des bâtiments existants est aujourd'hui également remise en cause. Elle rappelle que le Président de la République s'est pourtant engagé formellement lors de la conférence nationale du Handicap à ne pas revenir sur l'échéance 2015 en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments et la conception universelle. Force est de constater que cet engagement n'est rien d'autre qu'une déclaration. Il est certain que la mise en oeuvre de la loi de 2005 a pris beaucoup de retard mais l'élargissement des dérogations pour pallier ces difficultés entraîne une situation intolérable pour les personnes en situation de handicap. Les arguments avancés pour justifier cet assouplissement de la loi ne sont pas acceptables. Selon la banque mondiale, le surcoût lié à l'accessibilité dans la construction de bâtiments neufs n'excède pas 1 %. En revanche, cette exigence répond à un véritable projet de société qui combine entre autres les exigences de développement durable et de prise en charge des problématiques de dépendance (40 % de la population est gênée dans ses déplacements). Elle lui demande par conséquent d'engager un dialogue avec les associations et toutes les parties concernées. Elle souhaite, par ailleurs, que toutes les dérogations dans la mise en accessibilité du neuf soient supprimées ainsi que toutes les dispositions légales remettant en cause la loi de 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116022

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8313

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)